

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°01 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'accord des conseillers pour l'approbation dans leur ensemble des procès-verbaux suivants objet de la présente délibération,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025
- le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025
- le procès-verbal de la séance du 6 juin 2025
- le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025
- le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025

Membres composant le conseil : 32	Pour : 28
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 28	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 28	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,




Yvan AUGUET

PJ : Procès-verbaux du CA des séances susmentionnées

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°02 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R. 719-51 et suivants, notamment l'article R. 719-66 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 175 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2026/13-03 n°01 du 13 mars 2026 approuvant le compte financier de l'établissement au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 29 mai 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Equilibre UPVD ;

Vu l'avis conforme de la rectrice académique en date du 3 juin 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Equilibre UPVD ;

Considérant que le compte financier 2025 de l'Université a fait état d'un ratio des charges de personnel sur les produits encaissables de 85,7%, qu'il est supérieur à 83%, caractérisant ainsi un dépassement d'un des seuils permettant d'apprécier l'équilibre réel au sens de l'article R719-61 du code de l'éducation ;

Considérant que dans cette hypothèse, en application de l'article R719-109 du code de l'éducation, le conseil d'administration adopte une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre ;

Considérant que cette délibération est soumise à l'avis conforme du recteur de région académique, lequel a été transmis, par écrit, aux membres du conseil d'administration avec le projet de délibération,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **La mise en œuvre des Conditions de Retour à l'Equilibre (CRE)**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 32	Contre : 3
Membres présents ou représentés : 28	Abstention : 3
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 25	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Note sur les mesures des Conditions de Retour à l'Equilibre UPVD
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°03 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R. 719-51 et suivants, notamment l'article R. 719-66 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 175 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2026/13-03 n°01 du 13 mars 2026 approuvant le compte financier de l'établissement au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 29 mai 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Équilibre UPVD ;

Vu l'avis conforme de la rectrice académique en date du 3 juin 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Équilibre UPVD ;

Considérant que le compte financier 2025 de l'Université a fait état d'un ratio des charges de personnel sur les produits encaissables de 85,7%, qu'il est supérieur à 83%, caractérisant ainsi un dépassement d'un des seuils permettant d'apprécier l'équilibre réel au sens de l'article R719-61 du code de l'éducation ;

Considérant que dans cette hypothèse, en application de l'article R719-109 du code de l'éducation, le conseil d'administration adopte une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre ;

Considérant que cette délibération est soumise à l'avis conforme du recteur de région académique, lequel a été transmis, par écrit, aux membres du conseil d'administration avec le projet de délibération,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **Le diagnostic de la situation et les éléments de contexte des conditions de retour à l'équilibre.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 28	Abstention : 4
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,


Yvan AUGUET



PJ : Note sur le diagnostic de la situation et les éléments de contexte susmentionnés

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°04 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R. 719-51 et suivants, notamment l'article R. 719-66 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 175 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2026/13-03 n°01 du 13 mars 2026 approuvant le compte financier de l'établissement au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis de l'assemblée générale des personnels du 12 mai 2026 portant sur le présent projet de motion relatif aux conditions de retour à l'équilibre ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 29 mai 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Equilibre UPVD ;

Vu l'avis conforme de la rectrice académique en date du 3 juin 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Equilibre UPVD ;

Considérant que le compte financier 2025 de l'Université a fait état d'un ratio des charges de personnel sur les produits encaissables de 85,7%, qu'il est supérieur à 83%, caractérisant ainsi un dépassement d'un des seuils permettant d'apprécier l'équilibre réel au sens de l'article R719-61 du code de l'éducation ;

Considérant que dans cette hypothèse, en application de l'article R719-109 du code de l'éducation, le conseil d'administration adopte une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre ;

Considérant que cette délibération est soumise à l'avis conforme du recteur de région académique, lequel a été transmis, par écrit, aux membres du conseil d'administration avec le projet de délibération,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La motion relative aux conditions de retour à l'équilibre (CRE).**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 28
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 28	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 28	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,


Van AUGUET



PJ : Motion susmentionnée
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°05 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 175 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°04 du 12 décembre 2025 relative au budget initial Exercice 2026 de l'établissement et de la Fondation UPVD ;

Vu la délibération UPVD/CA 2026/13-03 n°01 du 13 mars 2026 approuvant le compte financier de l'établissement au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 29 mai 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Equilibre UPVD ;

Vu l'avis conforme de la rectrice académique en date du 3 juin 2026 portant sur les mesures des Conditions de Retour à l'Equilibre UPVD ;

Vu l'avis simple de la rectrice académique en date du 3 juin 2026 portant sur le Budget Rectificatif n°1 de 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **Le budget rectificatif n°1 – Exercice 2026 de l'établissement.**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 926 ETPT, dont 807 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 120 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 101 376 905 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 72 637 016 € personnel
 - 20 543 747 € fonctionnement et intervention
 - 8 196 142 € investissement
- 100 016 181 € de crédits de paiement dont :
 - 72 637 016 € personnel

- 19 306 494 € fonctionnement et intervention
- 8 072 671 € investissement
- 90 644 314 € de prévisions de recettes
- - 9 371 867 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -7 847 441 € de variation de trésorerie
- -6 675 973 € de résultat patrimonial
- -4 923 629 € de capacité d'autofinancement
- -11 670 843 € de variation de fonds de roulement

➤ **Le budget rectificatif n°1 – Exercice 2026 de la Fondation UPVD**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 992.295 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 333.584 € personnel
 - 654.711 € fonctionnement et intervention
 - 4000 € investissement
- 1.004.905 € de crédits de paiement dont :
 - 333.584 € personnel
 - 664.465 € fonctionnement et intervention
 - 6.855 € investissement
- 512.735 € de prévisions de recettes
- -492.170 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -304.216 € de variation de trésorerie
- -41.227 € de résultat patrimonial
- -223.905 € de capacité d'autofinancement
- -304.216 € de variation de fonds de roulement

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 28

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,


Arvan AUGUET



PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

CPI : DAF / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°06 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R719-64 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **Le débat d'orientation budgétaire – Exercice 2027 et le règlement financier d'allocation des moyens.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 28

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,


Yvan AUGUET


MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan
Via Domitia

PJ : Le règlement financier d'allocation des moyens susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°07 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/25-10 n°04 du 25 octobre 2024 relative à la mise à jour du protocole de gestion des agents contractuels BIATSS de l'UPVD ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 29 mai 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **La mise à jour du protocole de gestion des agents contractuels BIATSS de l'université de Perpignan.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026


Le Président,
Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : protocole de gestion susmentionné

CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°08 du 5 juin 2026

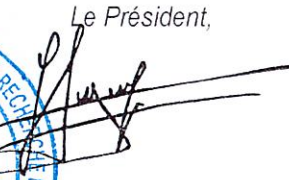
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/8-03 n°04 du 8 mars 2024 relative à la mise à jour des lignes directrices de gestions « mobilité » des personnels enseignants chercheurs, des personnels enseignants ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 29 mai 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification des lignes directrices de gestion (LDG) « mobilité » des personnels enseignants-chercheurs, des personnels enseignants.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,

Yvan AUGUET


PJ : LDG susmentionnées
CPI : DRRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°09 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la boutique UPVD des produits proposés à la vente.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,

Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : tarifs susmentionnés
CPI : communication / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°10 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'institut d'administration des entreprises du 30 mars 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le tarif des accompagnants pour la cérémonie de remise des diplômes 2026 de l'IAE.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 24

Membres en exercice : 32

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 24

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026



Le Président

Yvan AUGUET

PJ : Extrait du procès-verbal du conseil de l'IAE du 30 mars 2026

CPI : IAE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°11 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°14 du 30 septembre 2022 relative au renouvellement de la convention cadre de coopération entre l'UPVD et l'INSA de Toulouse ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 26 mai 2026 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les avenants financiers annuel 2025/2026 et 2026/2027 à la convention cadre de coopération entre l'UPVD et l'INSA de Toulouse.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 24

Membres en exercice : 32

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 24

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,


Yvan AUGUET



PJ : avenants financier 2025/2026 et 2026/2027 susmentionnés

CPI : UFR SEE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°12 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le tableau des seuils d'ouverture des mentions/parcours/options, des normes de groupes de TD/TP/Informatique et des normes de groupes TD/TP particulières au titre de l'année universitaire 2026/2027.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,


Yvan AUGUET


MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan
Via Domitia

PJ : Les seuils et normes de groupes 2026/2027 susmentionnés

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°13 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2026/17-04 n°18 du 17 avril 2026 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) du Préparation au TOEIC ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,


Yvan AUGUET



PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI : DFVU / SULCC / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°14 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs formation continue et reprise d'étude au titre de l'année universitaire 2026/2027.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ : Tarifs susmentionnés

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°15 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2026/17-04 n°17 du 17 avril 2026 relative à la modification de la tarification des sessions de TOEIC à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

Article 1^{er} : La révision de la tarification des sessions TOEIC à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : La délibération UPVD/CA 2026/17-04 n°17 du 17 avril 2026 susvisée est abrogée.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Tarifs susmentionnés
CPI : SULCC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°16 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2026/17-04 n°16 du 17 avril 2026 relative à la modification de la tarification des certifications CLES à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,


Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :


Article 1^{er} : La modification de la tarification des sessions CLES à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : La délibération UPVD/CA 2026/17-04 n°16 du 17 avril 2026 susvisée est abrogée.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ : Tarifs susmentionnés
CPI : SULCC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°17 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs des formations du CUEF, la tarification TCF, la tarification TEF, DELF, DALF et examen civique au titre de l'année universitaire 2026/2027.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Tarifs susmentionnés
CPI : SULCC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°18 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu le contrat Attributif d'Aide (CAA) n°ANR-25-CMAS-0001 pour un montant de 6 000 000 € entre l'ANR et l'UT signé le 13/08/2025 ;
Vu l'accord de consortium OSMOSE et ses annexes, signé par l'ensemble des Partenaires, le 27/03/2026 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention de reversement dans le cadre du projet « OSMOSE » Occitanie – Sensibilisation et MOnnée en compétence et en SEcurité . Programme France 2030 « Compétences et Métiers d'Avenir » entre l'UPVD et l'Université de Toulouse.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

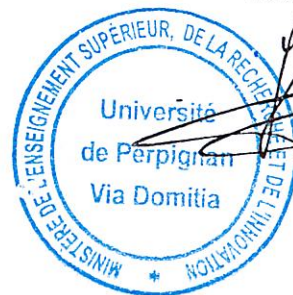
Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : Convention de reversement susmentionnée

CPI : PLATINIUM / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°19 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/10-03 n°14 du 10 mars 2023 relative à l'adoption du règlement intérieur du CRESEM ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil du CRESEM du 6 mai 2026 ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ la modification du règlement intérieur du Centre de Recherche sur les Sociétés et les Environnements en Mutation (CRESEM-UR UPVD 7397).

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

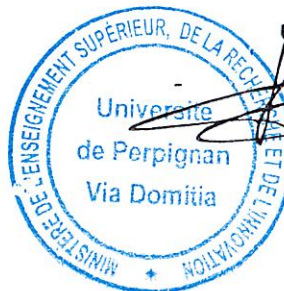
Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : RI du CRESEM susmentionné

CPI : CRESEM / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°20 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil du LBBM du 13 novembre 2025 ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les frais d'inscription de la 30^{ème} rencontre transfrontalière capteurs et biocapteurs (TMSB).**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Tarifs susmentionnés

CPI : LBBM / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°21 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention recherche suivante :**

N°	1214
UR	HNHP
Responsable scientifique	Sophie GREGOIRE
Gestionnaire	UPVD
Financier	ANR
Montant (HT)	339 592
Partenaires	ANR
Date de début	1/1/2026
Durée	48 mois
Objet	Décision attributive d'aide - Projet X PAI « Expérimenter le Paléolithique avec l'IA » retenu dans le cadre de l'appel à projets ANR intitulé « TSIA 2025 - Vague 1 »

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : décision attributive d'aide valant conditions particulières projet n° ANR-25-TSIA-0003-01

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/5-06 n°22 du 5 juin 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 2 juin 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention recherche suivante :**

N°	1217
UR	PROMES
Financier	UPVD
Montant (HT)	95 000 € à verser au CNRS
Date de début	signature
Durée	Jusqu'au 30 septembre 2026
Objet	Convention de reversement de fonds de l'UPVD au CNRS - FEDER REACT-EU

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juin 2026

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ: Convention de reversement (n°1217) susmentionnée

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19